

<u>Préavis no 35/20 - Rapport de gestion de la Municipalité pour l'année 2019</u>

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Comme les années précédentes, l'élaboration du rapport de gestion de la Municipalité est l'occasion de se remémorer un certain nombre d'évènements que nous relatons ci-dessous.

Autorités

Durant l'année, la Municipalité a soumis 8 préavis au Conseil communal, et a tenu 30 séances ordinaires durant lesquelles elle a pris les décisions nécessaires à la bonne marche de la commune. En plus du traitement de dossiers, la Municipalité a assumé de multiples représentations et séances liées à des délégations.

Un citoyen a fêté son $80^{\text{ème}}$ anniversaire et un autre son $90^{\text{ème}}$ anniversaire ; ils ont été félicités par la Municipalité.

La population résidante permanente au 31 décembre 2019 est de 747 habitants, dont 652 personnes de nationalité suisse, et 95 de nationalités étrangères. Durant l'année, aucun habitant n'a été naturalisé.

Administration

Le processus d'étude pour une gestion électronique des documents a été finalisé (ci-après GED). La GED sera installée et opérationnelle durant l'année 2020.

Police des constructions

L'activité immobilière en terme de dossiers de constructions ou de transformations est toujours très conséquente. Les dossiers sont régulièrement suivis, afin que les permis d'habiter/d'utiliser puissent être délivrés dans les meilleurs délais.

Plusieurs de ces dossiers concernant des projets visant à rentabiliser des parcelles existantes, occupées par des constructions à rénover ou à remplacer. Dans son interaction avec les promoteurs, la Municipalité s'efforce d'orienter les projets de manière à :

- Préserver l'esthétique architecturale, en particulier au centre du village
- Garder un équilibre entre le nombre de nouveaux logements de taille réduite, attractifs pour les promoteurs pour des questions de rentabilité, et les logements à caractère familial, en particulier au centre du village
- Assurer que chaque nouveau projet puisse assurer deux places de parc par logement, le point précédent y contribuant également.

Le nombre de dossiers traités est mentionné dans la brochure des comptes.

Sports

La Fondation sportive du Mont de Chamblon a établi une convention avec les communes fondatrices (Chamblon, Mathod, Montagny et Valeyres-sous-Montagny) ayant créé le terrain de foot, il y a 20 ans. Cette convention permet de garantir dans le temps le financement d'une partie de l'entretien annuel du terrain et des investissements qui sont de la responsabilité de la fondation, par exemple l'éclairage. La participation de

Montagny s'élève à Fr. 3'000.--. La commune de Treycovagnes participe également financièrement en qualité de commune « amie » pour un montant de Fr. 1'000.--.

Domaines et bâtiments

L'entretien des bâtiments fait l'objet d'un suivi régulier et d'une attention particulière, afin de maintenir au mieux le patrimoine de la commune.

Les commentaires ci-dessous comprennent les travaux importants effectués dans les différents bâtiments durant 2019.

Grande salle

Afin de répondre aux exigences légales dans le cadre de l'accueil de jour, nous avons dû entreprendre des travaux dans le local de la Parascole (1^{er} étage) avec l'installation d'un bac de lavage supplémentaire et à la buvette la pose de panneaux phoniques. Nous avons également décidé de monter des panneaux pour protéger le bas du mur à la sortie de la salle de gymnastique, qui est fortement sollicité lorsque les engins de gym sont transportés de la salle au local de stockage.

Villa communale

Les problèmes d'humidité à l'intérieur de la villa qui semblaient avoir été résolus dans un premier temps ont refait surface en 2018 et comme annoncé dans le rapport de gestion de l'année passée, ces travaux ont été réalisés. Nous avions prévu Fr. 50'000,-- au budget 2019, mais au fur et à mesure que les travaux avançaient, des défauts de conception de base ont été constatés, ce qui a engendré un dépassement du budget.

Il a été constaté que le drainage était pratiquement inexistant et d'un diamètre nettement insuffisant. De plus, celui-ci était entièrement obstrué par de la terre, sans chemise de drainage et en plus non raccordé! Les défauts suivants ont également été constatés :

- Fondations par 3 blocs de béton carrés. Pas de semelle anti gel.
- Dallage d'une épaisseur très faible coulé directement sur la terre.
- Briques-ciments des murs non jointoyés.
- Caniveau devant l'entrée au bas de la rampe sans pente et non raccordé au drainage.
- Passages des tuyaux à travers des murs des façades non rhabillés et non étanchés.
- Pas d'étanchéité entre le dallage et les murs de façades.

Les travaux de réfection des canalisations suivants ont été réalisés :

- Après un rhabillage soigné des ouvertures et du béton dallage extérieur façades, la mise en place d'une étanchéité souple par l'entreprise spécialisée « MOLL » sur le dallage sortant des façades et remontée contre celles-ci.
- Déplacement et mise en pente avec raccord sur le drainage du caniveau bas de rampe.
- Pose d'un drainage PVC diam. 150 mm avec chemise drainante, raccord à la chambre existante sur le chemin communal au nord.

Depuis la fin des travaux de rénovation, différents contrôles ont été effectués et pour le moment, il semble que nous avons pu résoudre le problème d'humidité.

Maison de Commune

Dans le cadre de notre programme de remplacement des fenêtres de la Maison de Commune, nous avons changé les fenêtres et portes-fenêtres dans les appartements des locataires.

Une étude exhaustive a été conduite pour le remplacement du chauffage avec une intervention à la fin d'année sur une panne d'eau chaude. Il a été clairement établi qu'un changement complet du système de chauffage qui date de la construction du bâtiment communal est nécessaire. Un préavis est en cours.

Pavillon scolaire

Nous avons remplacé les lavabos et le carrelage de protection dans les 3 classes afin de permettre un meilleur nettoyage. Après diverses réparations au cours de ces dernières années, nous avons décidé de remplacer la porte d'entrée et le vitrage. Nous avons également remplacé 4 stores puisque ceux-ci n'étaient plus réparables.

Temple

Les sanitaires ont été rénovés et nous avons profité de ces travaux pour poser un nouveau carrelage dans le passage menant vers la sacristie ainsi que dans la sacristie.

Urbanisme

En matière d'urbanisme, la première étape de l'étude du Plan Partiel d'Affectation (PPA) Chamard consistant en la détermination d'un concept d'urbanisation et de l'affectation des surfaces est maintenant terminée. La deuxième étape consistant à effectuer une étude de comptage routier a été mis en route décembre 2019. Le processus se poursuit, mais bien entendu ce genre d'études prend du temps. Une présentation sera faite aux membres du Conseil communal.

Compte tenu des modifications législatives fédérales et cantonales en matière d'aménagement du territoire et des constructions, la planification générale est reprise; l'on parlait autrefois du plan des zones ou plan général d'affectation, il s'agit maintenant du Plan d'affectation communal.

Routes

Les travaux d'entretien des chemins et des routes font l'objet d'un suivi régulier, même si cela peut prendre un certain temps avant la réalisation de certaines réfections.

Nous vous communiquons ci-après le récapitulatif des travaux de réfection évalué dans le rapport du bureau Perret-Gentil et suite à l'inspection des routes communales effectuées par les membres du groupe de travail sur la rénovation des routes.

Rue ou Chemin	Synthèse travaux à effectuer	Devis estimatif Fr. HT travaux routiers seuls à court/moyen terme	Priorité	Effectués	En cours	A venir
Clos Lucens	- Réfection dalle béton devant restaurant - Réfection locales au carrefour avec Grand-Rue	6'000	1	2016		
Route du Crêt	- Bas du chemin à refaire sur 100 m yc carrefour Cotty - Pose d'un nouveau tapis sur tout le chemin	300'000	1			2020
Secrétaires	- 30 m à refaire sur le haut (carrefour Vignette) - Réfection des joints de chaussée sur partie basse	50'000	2	2019		
Vignette	- 50 m vers réservoir à assainir	40'000	2	2019		Casa 1 - 1
Chemins AF en plaine	- Réfections locales vers Jonction-Ouest - Réfection complète vers serres Stoll	400'000	2			
Cléettes		-		2018		
Moulin Chpauis	Concassé	-		2019		
Chemin des Marais	Enduit bicouche			2019		
Grand-Marais				2017		
Grand-Rue	- Réfections locales joints vers no 20 - Réfections locales joints vers carrefour avec Corbes	10'000	3	2018		
Corbes	- 30 m vers réservoir : bord chaussée côté Orbe à assainir - Elargissement sur 220 m à pévoir côté cimetière	90'000	3			2019-20
Borette	- Accotement à assainir sur 30 m	10'000	3	2017		
Cotty	- Joint à assainir sur l'axe de la chaussée - Dalles béton à assainir sur 20 m	40'000	3	2017		
Temple	- Assainissement locaux, réfections de joints - Pose d'un nouveau tapis sur tout le chemin	120'000	3			
Château	- Sur 60 m, assainissement locaux, réfections de joints - Pose d'un nouveau tapis sur tout le chemin	40'000	3			
Riettaz	- Bon état	-				

Instruction publique

Ecole

Durant l'année 2019, le Conseil intercommunal s'est rencontré à trois reprises.

Durant ces séances les comptes et le budget ont été traités, sans remarque particulière. En juin, les délégués ont refusé d'entrer en matière sur deux préavis concernant les constructions de bâtiments scolaires à Concise et Champagne. En effet, la décision a été prise de repousser ces préavis en séance extraordinaire.

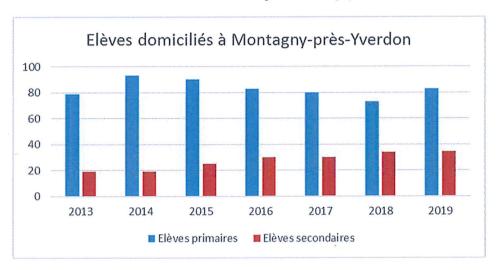
Une commission, dont M. Pierre-Alain Lunardi faisait partie, a été convoquée pour l'étude de ces deux préavis. Le Conseil intercommunal a suivi les conclusions de la commission en validant les études que les deux communes concernées devront faire pour avancer dans leurs projets de constructions.

Pour le projet de Concise, une validation du Conseil intercommunal sera faite début 2020 ainsi qu'une demande de crédit au législatif de cette commune, sachant que c'est elle qui sera le maître d'ouvrage.

Concernant Champagne, le collège utilisé actuellement sera mis hors service à l'horizon de 2022. La commune va procéder en principe courant 2020 à mettre en place un concours d'architecture pour ce bâtiment. La question reste encore en suspens à savoir si c'est la commune ou l'ASIGE qui sera le maître d'ouvrage. Le bâtiment scolaire devrait être en fonction à l'horizon de 2024.

Le Comité de direction est en train d'étudier la faisabilité d'engager un collaborateur professionnel au sein de l'ASIGE pour les activités administratives et opérationnelles.

L'établissement primaire et secondaire de Grandson scolarise 1472 élèves dans 76 classes. Ci-dessous le graphique mettant en évidence l'évolution de nos élèves pour Montagny.



Voici enfin quelques chiffres des comptes de l'année scolaire 2018-2019 :

- Pour le primaire, le coût par habitant est de Fr. 226.13 et Fr. 2317.84 par élève.
- Pour le secondaire, le coût par habitant est de Fr. 220.71 et de Fr. 4286.41 par élève.

Parascolaire

La Commune de Montagny est membre du RAdEGE (Réseau d'Accueil des Enfants de Grandson et Environs). L'ouverture du premier accueil de jour avec le Papayou et ses 17 places d'accueil date de juin 2009.

Dix ans plus tard, le réseau compte un total de 280 places avec 88 places dans le préscolaire et 192 en parascolaire. En outre, le réseau s'occupe en plus des espaces repas pour les enfants à partir de la 7^{ème} harmos. La demande accrue de la part des parents pour un encadrement de leurs enfants est en augmentation continue.

Deux séances du Conseil intercommunal ont eu lieu respectivement au mois d'avril et novembre. Le budget s'élevait à CHF 1'580'900 et la participation prévue pour Montagny s'élevait à Fr. 87'500.-- selon le graphique ci-dessous. Toutefois, dans les comptes 2019, seul les acomptes de Fr. 78'710.-- ont été comptabilisés, le décompte final intervenant sur les comptes 2020.

FADEGE/RADEGE contribution budget 2019

Répartition des frais de fonctionnment des structures

Par secteur Réparatition par secteur Nombre de places				Préscolaire 549'200.00 88				Parascolaire 703'300.00 192	Totaux 1'252'500.00 280
	Préscolaire				Parascolaire				
	Papayou		P'tits	Total		La Grignotte	Autres	Total	
	EVE Grandson		Bouchons		Parascole				
Répartition	100%	100%	100%	300%	100%	100%	200%	400%	
Occupation des enfants de Montagny	2.01%		0.86%	2.86%	6.84%	0.16%	0.00%	7.00%	
Calcul 549'200 x 2.86% 15'700.00 703'300 x 7.00% 49'300. Contribution à la prestation								49'300.00	65'000.00
Répartition des frais de fonctionnement réseau et des contribution socle et fonds de réserve : Fr. 19,75 /hab.									
répartition des contributions à la prestation									8'200.00
,									87'500.00

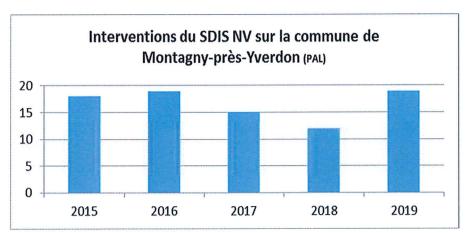
Trente-quatre enfants de Montagny issus de 22 familles fréquentent les infrastructures préscolaires et parascolaires. De plus, trois enfants d'une famille sont intégrés à un inter-réseau (Yverdon), n'ayant pas trouvé de places dans notre structure.

Défense incendie et secours

A la fin de l'année 2019, le détachement d'appui (DAP) Y3 de Montagny est composé de 26 hommes et femmes, dont cinq nouvelles recrues.

Le DAP est sorti 22 fois durant l'année écoulée, dont 13 hors de la commune de Montagny. Sur notre commune, il y a eu notamment, 7 alarmes automatiques, 5 feux, 6 pollutions et 1 sauvetage.

Le graphique ci-dessous illustre l'évolution des interventions ces dernières années.



Les travaux de l'agrandissement de la caserne d'Yverdon ont débuté en début d'année avec la pose de la première pierre le 27 mars 2019. En parallèle, l'agrandissement de la caserne de Grandson se poursuit et les deux nouvelles extensions seront opérationnelles courant 2020.

Un défi de taille occupe l'état-major et les politiques ; il s'agit du système de milice. En effet, il est de plus en plus difficile de pouvoir assurer les interventions de jour avec des pompiers de milice, qui doivent quitter subitement leur emploi. Le SDIS NV occupe actuellement sept collaborateurs professionnels qui interviennent essentiellement le jour et comme officier d'intervention région la nuit, selon les cas.

Protection civile

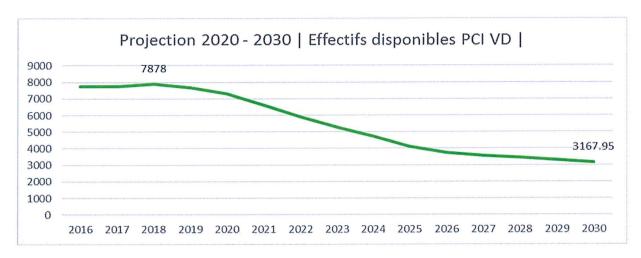
Le bataillon de l'ORPC JNV est composé de 1'027 astreints, dont 120 à la FIR (formation d'intervention rapide engagée en une heure) et de 6 collaborateurs professionnels. En 2019, 21 astreints ont été promus à un grade supérieur.

Durant l'année, 353 miliciens (astreints) ont été engagés durant des manifestations, pour 1190 jours de service. Pour cette même période, 38 miliciens ont été engagés pour la seule intervention déclenchée pour le plan canicule pour 87 jours de service.

De nombreux astreints ont participé à 35 cours de formation pour un équivalent de 4096 jours de service.

Depuis plusieurs années, le nombre de nouveaux miliciens recrutés est en baisse alarmante. Plusieurs raisons expliquent cela, notamment les exigences au recrutement de l'armée et la nouvelle Loi fédérale sur la protection civile. Pour garantir un effectif stable d'astreints à la PCi vaudoise, il serait nécessaire de pouvoir recruter environ 600 personnes par année. Fin 2019, il y en avait seulement 192.

Le graphique ci-dessous illustre la tendance pour ces prochaines années.

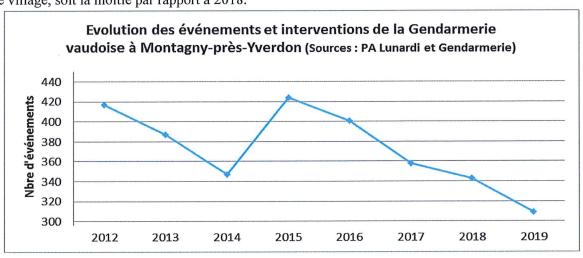


Un groupe de travail a été constitué en mai 2019 dans le dessein de réfléchir à une nouvelle organisation de la Protection civile vaudoise et les mesures à prendre pour tenter de maintenir des effectifs. Ce groupe de travail est composé de :

- Denis Froidevaux, chef de service du SSCM,
- Louis-Henri Delarageaz, commandant de la Protection civile vaudoise,
- Philippe Guillemin, président de l'assemblée de présidents,
- Pierre-Alain Lunardi, président du CoDir ORPC JNV.

Police

L'année 2019 a connu de nouveau une baisse du nombre d'événement sur la commune. La zone de Chamard reste en tête de l'activité de la police cantonale, sachant que seulement 10,6% des interventions concerne la partie village, soit la moitié par rapport à 2018.



La Gendarmerie a effectué 4 contrôles radar sur la commune, dont les résultats sont largement en dessous de la moyenne vaudoise en terme d'infractions. Seul un contrôle en Chamard a démontré un taux d'infractions supérieur. Ceci a poussé la Municipalité à améliorer la signalisation des limites de vitesse afin de peut-être mieux renseigner les usagers de la route.

Le radar préventif de la commune a été installé durant 7 périodes de l'année, allant de 21 à 63 jours. La vitesse moyenne sur la commune en zone 50 et de 44.2 km/h. La vitesse moyenne maximum est de 102 km/h avec un pic à 177 km/h à proximité du bâtiment du CHUV « La Brine ». Ce sont 27.8% des conducteurs de véhicule qui sont en excès de vitesse.

S'agissant de la facture policière, elle a depuis l'implémentation de la police coordonnée en 2012, largement évolué et n'est pas contrairement à d'autres en augmentation, comme l'indique le graphique ci-dessous.



Les communes avec une police communale ou intercommunale souhaitent revoir complètement le modèle financier dans le dessein de faire payer davantage des communes dites délégatrices comme la nôtre.

Un groupe de travail technique a été mandaté par le CCS (Conseil cantonal de sécurité) avec pour objectif final de proposer un nouveau modèle. Les communes délégatrices sont représentées par MM Jean-Christophe de Mestral (membre du CCS) et Pierre-Alain Lunardi (président AVCD). Le rapport final est prévu pour décembre 2020.

Sécurité sociale

La Commune continue de soutenir les activités des différentes sociétés établies dans la Commune.

Au mois de novembre, la traditionnelle sortie récréative des seniors a été organisée, suivie d'un repas servi à la Salle du Conseil. Cette année, nous avons visité « Les Chemins de fer du Kaeserberg », un musée situé à Granges-Paccot (Fribourg) qui accueille une maquette ferroviaire de 610 mètres carrés répartie sur trois niveaux.

Le 6 décembre, de nombreux habitants de tout âge, ont partagé un moment de convivialité à l'occasion de l'illumination de l'étoile-de-Noël sur la façade du Temple, marquant aussi la fin du jubilé du 250ème anniversaire de ce lieu emblématique de notre commune.

Finances

En ce qui concerne les finances, vous trouverez toutes les indications nécessaires dans le rapport des comptes 2019, ainsi que dans la brochure des comptes de fonctionnement et du bilan.

Conclusions

La Municipalité tient à remercier le Conseil communal de son apport constructif. De même, elle a apprécié tout au long de l'année, la collaboration des commissions lui apportant une aide et un soutien précieux, avec le souci mutuel et constant d'une bonne gestion du bien commun.

Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers de prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Montagny

- vu que cet objet a été porté à l'ordre du jour
- vu le préavis de la Municipalité
- ouï le rapport de la commission,

décide

Article 1 d'accepter le rapport de gestion de la Municipalité pour l'année 2019.

Ainsi approuvé en séance de Municipalité du 29 avril 2020 pour être soumis à la Commission de gestion et au Conseil communal.

Le Syndic:

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Secrétaire:

F. R. Rohner

R. Maradan